

# Règlement et bulletin de participation

## Bulletin de participation

à renvoyer en PDF par mail à [davidtremontant@hotmail.fr](mailto:davidtremontant@hotmail.fr) avant le 31 Décembre 2021

Nom

Prénom

Adresse code postal Ville

Tel

mail

Titre de la nouvelle :

## REGLEMENT

Article 1. – L'association Forêt méditerranéenne organise en 2021 -2022 le troisième concours de nouvelles dont le thème est "En forêt méditerranéenne".  
Ce concours est ouvert à tous, excepté aux membres du jury.

Article 2. - Le genre littéraire choisi est la nouvelle. Il s'agira de raconter une histoire brève en lien avec le thème. Il est souhaité que les candidats se soient documentés à propos de la forêt méditerranéenne (notamment sur le site [www.foret-mediterraneenne.org](http://www.foret-mediterraneenne.org)) ses végétations, ses climats mais aussi toutes les activités qu'elle contient : pastoralisme, agriculture de colline, chasse, cueillette, randonnées, pèlerinages, inventaires naturalistes ... Cette connaissance sera d'autant plus importante si l'auteur parle d'un lieu précis (telle forêt ou telle région)

.

Article 3. - Le texte de la nouvelle devra utiliser entre 5000 et 10 000 signes et espaces (ne pas dépasser l'équivalent de 3 pages dactylographiées en police corps 12).

Il sera édité en format Word et les pages seront numérotées.

La page de garde comportera exclusivement le titre de la nouvelle et les coordonnées de l'auteur(e)

Nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone.

Un exemplaire papier sera envoyé à Forêt méditerranéenne – concours de nouvelles – 14 rue Louis Astouin 13002 Marseille et un exemplaire par mail à [davidtremontant@hotmail.fr](mailto:davidtremontant@hotmail.fr).

Les concurrents doivent être auteurs des textes qui participent au concours. Ces textes doivent être originaux, inédits, n'avoir jamais été publiés sous quelque forme que ce soit et totalement libres de droits.

Article 4. - Les textes devront nous être adressés au plus tard le 31 décembre 2021  
(le cachet de la Poste faisant foi)

Article 5. - Un participant ne peut présenter qu'une seule nouvelle.

Le gagnant du "1er prix" devient membre du jury pour la fois suivante si l'association renouvelle ce concours.

Article 6. - La date précise et le lieu de la remise des prix seront indiqués directement aux participants et sur notre site <http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/>  
Les nouvelles sélectionnées seront publiées sur le site de Forêt méditerranéenne et certaines seront lues par une comédienne dans un ou plusieurs lieux qui vous seront indiqués et notamment à la remise des prix. Les premiers prix seront également publiés dans la revue Forêt méditerranéenne et les 3 premiers recevront un abonnement d'un an gratuit à la revue.

Les concurrents autorisent ces publications à titre gracieux.

**Composition du jury :**

- Charles Dereix : Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts honoraire, Président de l'association Forêt méditerranéenne ;
- Pierre Maurel : Inspecteur général honoraire de l'Education nationale
- Guillemette de Grissac : Agrégée de lettres, écrivain poète et animatrice d'ateliers d'écriture
- Jean-Pierre Petit : Journaliste honoraire, écrivain, poète,
- Claude Raffalli : Bibliothécaire du Conservatoire Régional de danse, musique et théâtre du Grand Avignon
- David Tresmontant : Artiste
- Jacques Maby : Agrégé et docteur en géographie, professeur d'université honoraire ; premier prix du concours de nouvelles 2020.